

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 15 MARS 2023

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID : 059-215902024-20230323-20230315DEL9-DE

20230315DEL9
S²LO

NOMBRE :

De conseillers en exercice : **29**

De présents : **26**

De votants : **29**

Pour : **29**

Contre :

Abstention :

OBJET :

**LOTISSEMENT LE CLOS DES
MOISSONS, IMPASSE DES
MOISSONS, REPRISE PAR LA
COMMUNE DES ESPACES VERTS,
DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

DELIBERATION :

Publiée le 23 mars 2023

Rendue exécutoire le 23 mars 2023

**Adressée au contrôle de Légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 23
mars 2023**

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie ;

Le : 23 mars 2023

Et que la convocation du Conseil avait
été faite

Le : 7 mars 2023


Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS


Visa du secrétaire de séance
Monsieur Thomas DUGRAIN



L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace « Agoralys », 120 rue Delpierre, au lieu habituel des réunions du conseil, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Madame Monsieur Alain BEZIRARD, Vincent DOUCHET, Laetitia PANIEZ, Jacky BOULINGUEZ, Karine PACCEU, Michel LANNOO, Christelle GRATIEN, Benoit OERLEMANS, Annie PREUDHOMME, Victor PACCEU, Pierre CAMPHYN, Olivier JOUCLA, Michael LEROY, Alban BEZIRARD, Jean-Pierre DUBURCQ, Valérie CLOUET, ~~Francis BÉROUET~~ Marie-Claude ZAGULA, Christine BOCKAERT, Joelle LIESSE, Danièle BENOIT, Ludovic HENZE, Caroline CHARPENTIER, Thomas DUGRAIN, Alizée GRATIEN, Lionel HOUZET

Etaient excusés avec procuration, absents : Madame, Monsieur, Bénédicte VANHILLE, procuration donnée à Me Laetitia PANIEZ, Marie-Maud CAMPHYN, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD, Vanessa LARD, procuration donnée à Me Caroline CHARPENTIER,

Monsieur Thomas DUGRAIN a été désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

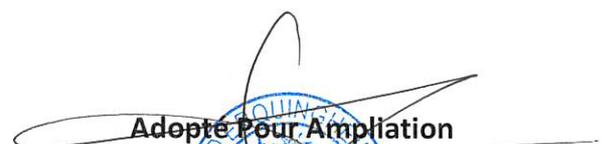
Dans le cadre de la convention de rétrocession de l'impasse des Moissons, programme immobilier du Clos des Moissons, à la Métropole Européenne de LILLE, le lotisseur « SARL LES MOISSONS » sollicite la commune pour la reprise des espaces verts, de l'éclairage public.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal autorise à **l'unanimité**, la commune à reprendre les espaces verts, l'éclairage public dans le domaine public de son territoire, selon les plans de recollement de la voirie, le plan « Espaces Verts » ci-annexés.

Le Conseil Municipal autorise à **l'unanimité**, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, les pièces, actes et documents relatifs à cette procédure de reprise.


Adopté Pour Ampliation
Le Maire
